

	
Délibération n° 3	Conseil Municipal du Lundi 23 Septembre 2019
Direction juridique	Domaine de compétence : 3.2 - Cessions
<p>Le Lundi vingt trois Septembre deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<p>Date de convocation : 12/09/19</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 25/09/2019</p>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, Adjoints, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martine GHEZAL, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Joël DACHICOURT à Monsieur Gérard ANDRE, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Madame Monique VAMBRE à Monsieur Stéphane SAGNIER</p>
<p>Absent (s) non excusé(s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Cession d'un ensemble immobilier à vocation industrielle au profit de la SAS « Les Soupes Touquettoises ».</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de cession à titre onéreux d'un ensemble immobilier à vocation industrielle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal, en date du 17 octobre 2017, portant accord de principe sur la cession d'immeubles bâtis et non bâtis relevant du domaine privé communal et autorisant, en ce sens, Monsieur le Maire à toutes diligences nécessaires ;

hébergeant l'entreprise « Les Soupes Touquettoises » et de deux parcelles de terrains périphériques), sis zone industrielle, boulevard du Valigot, enregistré au cadastre sous les numéros :

- AR 641 (accueillant le bâtiment industriel), d'une superficie de 1 912 m² (surface utile de 439 m²) ;

- AR 642, d'une superficie de 1 722 m² ;

- AR 643, d'une superficie de 494 m² ;

pour un montant de 212 000,00 euros HT (deux cent douze mille euros hors taxes), décomposée comme suit :

- 155 000,00 euros HT (cent cinquante cinq mille euros hors taxes) pour l'immeuble situé sur la parcelle AR 641 ;

- 57 000,00 euros HT (cinquante sept mille euros hors taxes) pour les parcelles AR 642 et AR 643 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur Jean-Marc BRODBECK, représentant légal de la SAS « Les Soupes Touquettoises », sollicitant, en date du 19 août 2019, l'acquisition de l'ensemble immobilier, constitué d'un bâtiment industriel hébergeant l'entreprise dénommée « Les Soupes Touquettoises » et, en connaissance du projet d'agrandissement de cette entreprise en développement, des deux parcelles de terrains périphériques, sis zone industrielle, boulevard du Valigot, enregistrés au cadastre sous les numéros AR 641 ; AR 642 et AR 643, pour un montant de 212 000,00 euros HT (deux cent douze mille euros hors taxes) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la vente, au profit de la SAS « Les Soupes Touquettoises » de l'ensemble immobilier, constitué d'un bâtiment industriel et de deux parcelles de terrains, sis zone industrielle, boulevard du Valigot, enregistrés au cadastre sous les numéros AR 641 ; AR 642 et AR 643, pour un montant de 212 000,00 euros HT (deux cent douze mille euros hors taxes) ;
- de mettre à la charge de l'acquéreur tous frais, droits et émoluments attachés aux rédaction et publicité de l'acte authentique à intervenir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir relatif à la vente, au profit de la SAS « Les Soupes Touquettoises » de l'ensemble immobilier, constitué d'un bâtiment industriel et de deux parcelles de terrains, sis zone industrielle, boulevard du Valigot, enregistrés au cadastre sous les numéros AR 641 ; AR 642 et AR 643, pour un montant de 212 000,00 euros HT (deux cent douze mille euros hors taxes).

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 25 Septembre 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

